

Pays	Montant du prêt	Taux d'intérêt	Durée
	(en milliers de dollars c.)	% par année	
Pakistan.....	6,351	6%	15 ans y compris 3 ans de période de grâce
	6,000	6%	19 ans y compris 3 ans de période de grâce
	5,300	6%	20 ans y compris 4 ans de période de grâce
	24,678	6%	21 ans y compris 5 ans de période de grâce
Philippines.....	13,500	6%	12 ans y compris 2 ans de période de grâce
Taiwan.....	5,000	6%	8 ans y compris 2 ans de période de grâce
République Arabe Unie.....	4,099	6%	10 ans y compris 2 ans de période de grâce
Total.....	\$ 295,934		

LES PRÊTS AUX PAYS ÉTRANGERS—LES  
NORMES D'ATTRIBUTION

Question n° 2221—**M. Caouette**:

Relativement à la question n° 2220, au sujet des prêts avec intérêt, a) ces prêts sont-ils consentis par l'entremise des banques à charte, b) dans le cas de la négative, par qui autre?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances)**: Les prêts mentionnés à la question 2220 ont été consentis par le gouvernement du Canada.

LE NATIONAL-CANADIEN: FRAIS DE FORMATION  
DU PERSONNEL

Question n° 2247—**M. Godin**:

Pour les neuf premiers mois de 1966, le National-Canadien a-t-il acquitté les frais de la formation de 1,095 apprentis inscrits et de 37,123 employés dans le secteur de la supervision des ventes, des relations avec les clients, de la compétence technique et des métiers et, dans le cas de l'affirmative, combien lui en a-t-il coûté?

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports)**: La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants:

La compagnie assure à ses employés une formation et un recyclage très diversifiés. Ceux-ci peuvent suivre des cours dans les domaines suivants: apprentissage, ventes et relations avec les clients, compétence technique et métiers, perfectionnement en surveillance et en gestion, connaissance des règlements, premiers soins, sécurité et prévention des incendies. Coût total: \$1,700,000. 37,123 employés ont suivi des cours, dont 32,200 n'étaient pas des cadres.

[L'hon. M. Sharp.]

[Français]

SUBVENTION EN VERTU DE LA LOI STIMULANT LE DÉVELOPPEMENT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE RIMOUSKI

Question n° 2345—**M. LeBlanc (Rimouski)**:

Depuis la sanction de la loi stimulant le développement de certaines régions (14 Élisabeth II, chap. 12), a) des demandes ont-elles été faites au ministre de l'Industrie relatives à l'établissement ou à l'amélioration d'industries dans le comté de Rimouski, b) dans l'affirmative, (i) ces demandes ont-elles été accueillies favorablement, (ii) quel montant représente, dans chacun des cas, l'octroi direct ou l'exemption d'impôt dont aurait bénéficié chacune de ces industries?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie)**:

a) Deux demandes de subventions en vertu de la Loi stimulant le développement de certaines régions ont été reçues de firmes qui désirent s'agrandir dans la région désignée, dans le Centre de main-d'œuvre du Canada de Rimouski, qui se trouve dans la circonscription de Rimouski. b) Une de ces deux demandes a été approuvée et l'on procède actuellement à la détermination du montant précis de la subvention. La deuxième demande est encore à l'étude.

[Traduction]

LES AFFECTATIONS DE LA COMMISSION  
LAURENDEAU-DUNTON À LA RECHERCHE

Question n° 2360—**M. Coates**:

Du montant de \$5,373,198.66 qu'a dépensé la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, jusqu'au 31 octobre 1966, quelle proportion a été affectée à la recherche?

**M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre)**: La Commission